

# ORAN / GE PRESSEE

## VOTATIONS DU 7 MARS

JAB  
CH-1205 Genève  
PP | Journal



3

Edito

4-8

Votations  
du 7 mars

9-11

Entretien avec  
Cyril Aellen

12-13

Clé-de-Rive

14-15

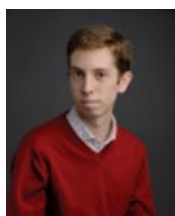
Hommage à  
Claude Blanc

# Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet [www.pdc-ge.ch](http://www.pdc-ge.ch) pour trouver les informations actualisées.

## L'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef  
Benoît Cerutti



Editeur Responsable  
Vincent Gillet  
Secrétaire général du PDC

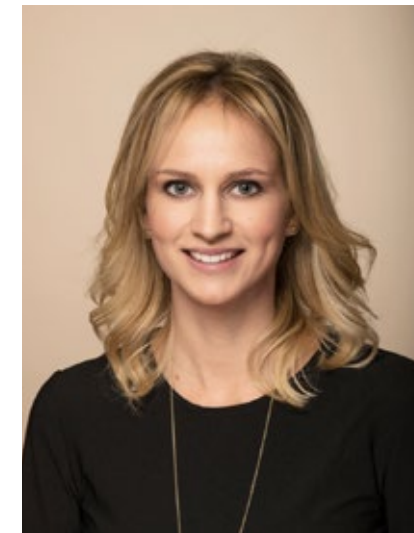


Graphisme  
Arthur Miffon  
[com.betypic.ch/](http://com.betypic.ch/)

## IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien  
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève  
T. 022 328 20 11 • [info@pdc-ge.ch](mailto:info@pdc-ge.ch) • [www.pdc-ge.ch](http://www.pdc-ge.ch) • [facebook.com/genevepdc](https://facebook.com/genevepdc)  
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

# EDITO



*Le 7 mars prochain, l'élection complémentaire au Conseil d'État est d'une grande importance pour notre canton. Les enjeux dépassent la simple élection d'un septième membre du collège. Il en va de l'orientation de la politique du gouvernement. Si nous souhaitons que celle-ci demeure au centre-droit, nous devons nous rassembler et soutenir avec force la candidature de Cyril Aellen dès le 1er tour.*

*Alors que Genève affronte une crise d'une gravité sans précédent, nous avons la chance de pouvoir compter sur une candidature solide et compétente. Par son parcours et son expérience politique, Cyril a toutes les qualités requises pour pouvoir donner un nouvel élan au Conseil d'État dès son entrée en fonction.*

*Le 7 mars, nous sommes également appelés à nous exprimer sur la loi d'indemnisation pour les personnes précaires ayant perdu leur revenu pendant la première vague de la crise Covid-19. Le PDC s'est beaucoup engagé au Grand Conseil sur cette question. Durant ces derniers mois, en collaboration avec les associations sur le terrain, nous avons développé des mécanismes d'aide efficaces et ciblés pour les personnes concernées. Dans un esprit de consensus, le PDC a su réunir une large majorité permettant ainsi d'éviter que la fracture sociale ne se creuse.*

*La solidarité étant au cœur des valeurs de notre parti, nous avons voulu ainsi réaffirmer ce qui fonde notre identité politique.*

*Delphine Bachmann, Présidente du PDC Genève*

# Oui à l'accord de libre-échange avec l'Indonésie

En décembre 2018, la Suisse a signé avec les autres membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) un accord de partenariat économique avec l'Indonésie.

Aujourd'hui, il existe des droits de douane pour les exportateurs suisses relativement élevés, en moyenne 8% pour les biens industriels. Ainsi, nos entreprises exportatrices souffrent d'un désavantage concurrentiel dans l'accès au marché indonésien.

## Que prévoit l'accord pour nos entreprises ?

Tout d'abord, il prévoit la levée progressive des barrières douanières. A moyen terme, jusqu'à 98% des droits de douane seront totalement éliminés. La protection de la propriété intellectuelle (reconnaissance des brevets) sera par ailleurs renforcée et la sécurité des investissements sera accrue pour nos entreprises.

Cet accord offrira ainsi un net avantage concurrentiel aux entreprises suisses. En effet, leurs concurrents basés dans l'Union Européenne et aux États-Unis ne bénéficient actuellement pas d'un tel accès au marché indonésien.

## Un accord exigeant en matière de durabilité

L'accord contient également un large chapitre concernant la question de la durabilité.

Ainsi, l'Indonésie étant un exportateur important d'huile de palme, le présent accord prévoit des conditions strictes pour son accès au marché helvétique.

Concrètement, les concessions consenties au commerce de l'huile de palme sont les suivantes :



- Les droits de douane sur l'huile de palme indonésienne ne sont pas supprimés, mais uniquement légèrement réduits (env. 20 à 40%) ;

«Cet accord offrira un net avantage concurrentiel aux entreprises suisses.»

- Elles ne sont accordées que sur l'huile de palme dont il est prouvé que la production est durable.

Si l'importateur n'est pas à même de prouver que ces conditions sont remplies, la réduction tarifaire prévue par l'accord ne sera pas accordée.

Un effort particulier a également été mis sur la protection de l'environnement, et notamment des forêts.

Ainsi, les différentes parties s'accordent à appliquer les dispositions suivantes :

- Enrayer la déforestation ;
- Empêcher l'assèchement des tourbières ;
- Mettre fin au brûlis (défrichement des sols par le feu) ;

- Respecter les droits des travailleurs et communautés autochtones.

Dans le cadre de la négociation, la Suisse a également veillé à ce que des closes soient prévues afin de s'assurer que les principes élémentaires en matière de droits humains, de droits des travailleurs et des groupes particulièrement vulnérables soient respectés.

## L'importance du commerce international pour un pays comme la Suisse

Le développement du commerce international devient de plus en plus incertain. Les tendances protectionnistes sont en hausse et les grandes puissances tendent de plus en plus à refermer leur marché intérieur. Pour un pays comme le nôtre, cette situation est très inquiétante.

Il est donc essentiel de pouvoir diversifier nos accès à différents marchés à l'échelle globale.

Rappelons que notre prospérité repose pour l'essentiel sur un modèle de croissance d'exportation. Si nous pouvons financer une agriculture indigène de qualité, c'est aussi grâce à la force de nos exportations et à notre forte intégration au commerce mondial.

Par ailleurs, un large front politique soutient cet accord, allant du Parti socialiste à l'UDC, en passant par certaines ONG et l'Union suisse des paysans.

En votant oui le 7 mars prochain à l'accord avec l'Indonésie, tout le monde sera gagnant.

Vincent Maitre, Conseiller national

# Non à l'initiative populaire pour l'interdiction de se dissimuler le visage

Le 7 mars prochain, nous sommes appelés à nous prononcer sur l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage».

## Que prévoit le texte de l'initiative ?

L'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» exige qu'en Suisse, nul ne se dissimule le visage dans l'espace public. Cette interdiction s'appliquerait dans tous les lieux accessibles au public, c'est-à-dire dans la rue, les locaux d'accueil de services administratifs, les transports publics, les stades de football, les restaurants, les commerces ou dans la nature.

L'interdiction ne s'appliquerait pas dans les églises et autres lieux de culte.

Des exceptions ne sont prévues que lorsqu'elles sont justifiées par des raisons de santé ou de sécurité, par des raisons climatiques ou par des coutumes locales.

D'autres exceptions, par exemple pour des touristes voilées, sont exclues. L'initiative interdit en outre de contraindre une personne à se dissimuler le visage en raison de son sexe.

## Pourquoi refuser l'initiative ?

- Cette initiative est inopportune. En effet, peu de cas sont concernés en Suisse (une trentaine selon une étude réalisée par l'Université de Lucerne).

Par ailleurs, selon la même étude, les motivations qui amènent ces femmes à se vêtir d'un voile intégral sont purement

d'ordre individuel, et non sous la contrainte d'une autre personne. Ainsi, au lieu de contribuer à lutter contre l'oppression des femmes, l'initiative risque de pousser ces femmes vers un isolement plus strict encore.

- Cette initiative porte atteinte au principe du fédéralisme. Si les cantons souhaitent interdire le port d'un voile intégral, ils le peuvent déjà. Les cantons de Saint-Gall et du Tessin pratiquent d'ailleurs déjà cette interdiction.

- Cette initiative porte atteinte à la paix confessionnelle. En prenant pour cible une religion en particulier, l'initiative insinue un climat nauséabond dans notre pays. Elle s'attaque à un problème inexistant dans une visée purement populiste et démagogique.

## Un contre-projet efficace

En cas de refus de l'initiative, un contre-projet entrera immédiatement en vigueur.

Il prévoit que toute personne devra montrer son visage à un représentant de l'autorité pour vérifier son identité, par exemple, dans un service administratif ou dans les transports publics.

Si la personne refuse de montrer son visage, elle sera punie d'une amende et pourrait se voir refuser une prestation demandée.

Le contre-projet prévoit également de soutenir différents programmes visant à l'égalité entre les sexes.

## Conclusion

Cette initiative crée des problèmes là où il n'y en a pas.

Si personne ne se réjouit de voir une femme se dissimuler le visage, il apparaît largement excessif d'apporter une réponse constitutionnelle à un phénomène très marginal.

Dans un pays comme le nôtre, les libertés sont fondamentales. Elles ne doivent pas être remises en cause pour des phénomènes marginaux. Notre pays mérite mieux.



# Identité numérique : historique d'un débat

Nous sommes depuis plus de dix ans dans une société où la transition numérique est partout. E-boutiques, cours en ligne, smartcities, objets connectés,... plus les technologies évoluent, plus les entreprises se digitalisent, plus les processus d'affaires se dématérialisent.

La confiance numérique devient un des challenges majeurs des années à venir, et pour garantir cette confiance, deux aspects sont impératifs : le respect des lois et la garantie de cybersécurité.

Dans ce contexte, pour effectuer des transactions électroniques, il faut pouvoir se fier à l'identité des partenaires et être certain de leur authenticité. L'identification électronique (e-ID) consiste à mettre en place à cet effet un login reconnu par l'État, qui permet aux usagers de s'identifier sur Internet de manière claire, sûre et conviviale, qu'il s'agisse de ses engagements contractuels privés (ouverture d'un compte bancaire, assurance, demande de subsides), de ses relations avec l'administration (commande d'un document officiel, fiscalité) ou de ses achats en ligne, selon les politiques mises en place par chaque entreprise.

## Historique

- Le 13 mai 2015, l'Office fédéral de la police ouvre une consultation informelle sur le concept pour des systèmes d'e-ID suisses reconnus par l'État. Cette consultation s'est achevée le 5 juin 2015.
- Concernant les identités électroniques reconnues par l'État (e-ID), le Conseil fédéral mise sur des systèmes développés par le marché. L'État doit se concentrer sur la définition du cadre juridique et la mise à disposition des données d'identité.
- Le 22 février 2017, le Conseil fédéral envoie en consultation une loi fédérale sur les services d'identification électronique (loi e-ID).
- Le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral prend acte des résultats de la procédure de consultation et charge le Département

de justice et police (DJFP) d'élaborer un message.

- Le 1er juin 2018, à l'issue d'un examen approfondi, le Conseil fédéral a publié le message relatif à la LSIE. Cette dernière a ensuite été débattue devant les Chambres fédérales.

- Les débats parlementaires ont lieu en 2019, et le 27 septembre 2020 les deux chambres adoptent le texte avec une nette majorité (179 voix contre 53 au total pour les deux chambres).

- Le projet de loi avait toutefois suscité de vifs débats concernant le recours à des entreprises privées pour l'émission de l'e-ID. C'est cet aspect qui a motivé l'organisation d'un référendum.

- En effet, un référendum a été déposé en février 2020 avec plus de 55 000 signatures pour dénoncer l'absurdité de faire appel aux grands groupes privés suisses pour fournir nos prochains «passports numériques».

- Le 12 février 2020, la Chancellerie fédérale confirme l'aboutissement du référendum.

- En mars 2021, le peuple suisse sera donc amené à se prononcer sur le projet de loi fédérale concernant les services d'identification électronique (LSIE).

## Qu'est-ce que l'identité électronique ?

Dans ce contexte où nous utilisons de plus en plus de services sur Internet, que ce soit pour faire des achats ou pour obtenir des services publics ou privés, il est nécessaire de s'identifier. Ce processus se fait généralement par l'intermédiaire d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Véritable problème de sécurité, responsable de nombreuses failles, nous en possédons tous d'innombrables, identiques ou différents de quelques caractères, rarement complexes, dispersés sur nos ordinateurs, tablettes, téléphones, aux quatre coins du web et de notre mémoire. S'ils sont majoritairement peu

sûrs, cela implique qu'ils sont facilement falsifiables, susceptibles d'être volés, revendus ou encore usurpés par des personnes malveillantes (hackers).

Certaines fois, ces identifications passent encore par des démarches artisanales, comme la vérification d'une adresse email ou d'une photo de documents d'identité. Comme aucune loi suisse n'encadre jusqu'ici ces procédures, le Conseil fédéral a décidé de clarifier la chose et, «soucieux que seul l'État puisse vérifier et confirmer officiellement l'existence d'une personne et les éléments de son identité», il a enjoint le parlement de légiférer sur une forme de nouveau «passport numérique» individuel comprenant les données personnelles de chacun: nom, prénom, lieu et date de naissance, état civil, sexe, nationalité(s) et une photographie.

## Que prévoit le projet suisse ?

Le projet de loi prévoit que des fournisseurs du secteur privé (des « Identity Provider » (IdP)) fournissent les identifications électroniques et que l'État surveille le processus ; toutefois, si aucun fournisseur ne se présente, l'État peut intervenir et délivrer lui-même les e-ID. Ce scénario paraît toutefois improbable, puisque SwissSign (consortium formé de sociétés proches de l'État, d'établissements financiers, de compagnies d'assurances et de caisses maladie dont les CFF, La Poste, Swisscom, Credit Suisse, UBS, la Bâloise, la Vaudoise et Helvetia) s'est d'ores et déjà annoncé prêt à remplir ce mandat.

La loi prévoit par ailleurs la possibilité d'avoir plusieurs fournisseurs différents, avec l'obligation de se reconnaître les uns les autres et de garantir une interopérabilité, dont les prix et prestations pourraient potentiellement varier.

Enfin, pour s'assurer que le secteur privé remplisse sa mission correctement, la loi prévoit la création de deux nouveaux organismes :

- Le service d'identité, rattaché à l'Office fédéral de la police (Fedpol), qui sera chargé de contrôler l'exactitude des données d'identification personnelle avant l'établissement de l'e-ID.

- La Commission fédérale indépendante des e-ID (EIDCOM), qui devra certifier les fournisseurs d'identités numériques (IdP) dès lors que le résultat de l'examen du dossier est positif et surveiller la bonne application de la loi.

## Concrètement, comment fonctionnera l'e-ID ?

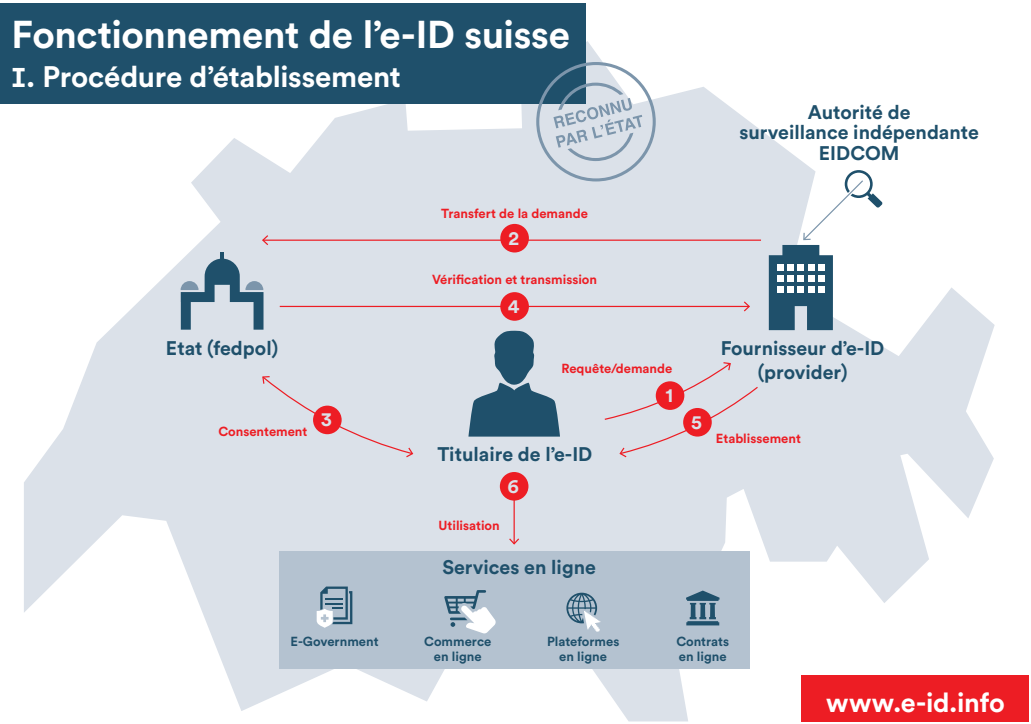
Tout citoyen qui souhaitera obtenir une identité numérique – elle n'est pas obligatoire – devra contacter le fournisseur privé (IdP) chargé de leur émission.

La demande reçue, ce dernier la transfère aux autorités, qui demandent confirmation auprès du citoyen avant de faire parvenir ses données au fournisseur, qui peut alors établir le précieux sésame.

Une fois la clé d'identification en possession de l'utilisateur, l'État sort de l'équation. Dès cet instant, à chaque fois qu'un particulier utilise son passeport web pour faire un achat, commander un document officiel ou encore signer un contrat, il revient uniquement à l'entreprise privée chargée de l'émission du justificatif de confirmer son identité. La loi prévoit que les nouvelles e-ID puissent être délivrées selon trois degrés de garantie différents : «faible», «substantiel» et «élevé». Les différents degrés de prestations privées ou publiques auxquelles ces derniers donneront accès, ainsi que leur prix, ne sont pour l'instant pas connus. A noter que les données générées par l'utilisation de l'e-ID devront être détruites après six mois.

## Qui est en faveur de la loi et pourquoi ?

Le Conseil fédéral et les partis bourgeois soutiennent la loi, cependant il faut noter que plusieurs membres de l'UDC, du PDC et du PLR s'y opposent.



Le Conseil fédéral rétorque aux référendaires qu'avec cette loi, la Confédération conserve sa fonction souveraine en vérifiant et confirmant l'identité d'une personne à l'aide des registres dont elle dispose.

Dans son communiqué, DigitalSwitzerland affirme qu'une identité électronique approuvée par l'État est à la base de nombreuses innovations numériques. Et de souligner qu'un vote négatif creuserait encore le retard de la Suisse dans ce domaine.

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) entre davantage en matière sur la question de la collaboration public-privé, en citant les exemples des pays où cela fonctionne déjà.

## Qui est contre la loi et pourquoi ?

Pour rappel, les 50 000 signatures nécessaires au référendum ont été récoltées par un comité citoyen formé de l'association Public Beta, qui gère notamment la plateforme WeCollect, portail soutenant l'aboutissement d'initiatives et de référendums en ligne, et de l'association Société numérique, qui vise la protection

des internautes. Huit cantons, Vaud, Genève, Neuchâtel, Schwytz, Zoug, Bâle-Ville, Obwald et Soleure sont également opposés au projet de loi. Le référendum a aussi les faveurs du Parti vert/libéral, des Verts, du Parti pirate et du PS.

Les référendaires ne sont pas contre l'introduction d'une e-ID reconnue par l'État mais s'opposent à l'implication d'entreprises privées - «tout en lui permettant d'en tirer du profit». Ils dénoncent un projet «à contre-courant de la prise de conscience mondiale de la toute-puissance des entreprises sur le web», qui «menace la souveraineté de l'État» et pourrait introduire de «graves discriminations entre citoyens» du fait des divers degrés de protection prévus – vraisemblablement disponibles à des prix différents. L'e-ID doit absolument être la même pour tout le monde et son émission doit revenir à l'État et à l'État seul, soulignent les référendaires. D'autant, disent-ils, qu'elle pourrait un jour servir à voter en ligne.

Nicolas Vernaz  
Expert en Cybersécurité et en protection des données. Directeur et fondateur de la société Redstone Consulting

# Oui à la loi d'indemnisation pour perte de revenus

Lors du premier confinement, en mars 2020, de nombreuses personnes se sont retrouvées sans aucun revenu et sans pouvoir bénéficier des prestations d'assurances sociales, des prestations du chômage ou des aides spécifiques décidées dans le cadre des mesures de lutte contre le coronavirus. Ces personnes pouvaient être des étudiants bénéficiant de petits jobs, des artistes ou des travailleurs au gris ou au noir.

Les milliers de personnes qui ont fait la queue lors de distribution de nourriture ont mis en évidence des femmes et des hommes ; des familles qui participaient dans l'ombre au bien-être des Genevois et des Genevoises, sans pouvoir bénéficier des aides et protections légales.

Il fallait réagir et le PL 12723, retravaillé en commission pour tenir compte des propositions PDC, accordait une compensation de 80 % de la perte effective de revenus mais avec un plafond de 4000 francs par mois. Cette indemnisation portait sur un maximum de deux mois. Le coût évalué de cette loi se montait à 15 millions de francs.

Cette loi a été votée au Grand Conseil contre le PLR, le MCG et l'UDC qui ne voulaient pas donner d'argent aux personnes travaillant au noir, à moins que les employeurs remboursent la somme avancée. Nous avons refusé cette proposition car cela obligeait de faire une délation et nous savions que les personnes en état de grande précarité allaient tout simplement rester en dehors de cette loi.

Cette loi a ainsi été attaquée en référendum par l'UDC et le MCG.

Malheureusement, l'État n'a pas fait de propositions pour aider ces personnes



et nous nous sommes retrouvés avec le même problème lors de la deuxième vague.

*«Toutes les personnes qui travaillent sur le canton doivent pouvoir, en cas de grande nécessité, bénéficier d'une aide de l'État pour ne pas devoir se retrouver à la rue.»*

Prenant son bâton de pèlerin, le PDC a proposé, en s'appuyant sur Caritas, le CSP et la Croix rouge genevoise, une aide de 12 millions pour pouvoir payer les frais fixes de ces personnes, principalement les loyers.

Cette aide a été votée, avec la clause d'urgence par le parlement et mis immédiatement en fonction.

Alors pourquoi voter sur un aide qui concerne le mois de mars 2020 ? Pour le principe.

Toutes les personnes qui travaillent sur le canton doivent pouvoir, en cas de grande nécessité, bénéficier d'une aide de l'État pour ne pas devoir se retrouver à la rue ou obligées d'emprunter à des taux usuraires.

Le PDC a toujours défendu les per-

sonnes en état de précarité ou travaillant au noir. C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons de voter en faveur de cette loi.

Rappelez-vous simplement le geste de notre Conseiller d'État Dominique Föllmi qui est venu accompagné d'un enfant sans permis lors d'une rentrée scolaire. Depuis, tous les enfants sont scolarisés.

Rappelez-vous la phrase de Henry Dunant lors de la bataille de Solferino alors que les troupes de santé voulaient trier les blessés selon leur nationalité. Il a simplement dit : nous sommes tous frères.

*Bertrand Buchs, Député*

# Entretien avec Cyril Aellen

En vue de l'élection complémentaire au Conseil d'État des 7 et 28 mars, le Nouveau Genevois et l'OranGE pressée, les journaux du PLR et du PDC genevois, sont allés conjointement à la rencontre de Cyril Aellen. Signe d'une Entente unie derrière son candidat, cet entretien est publié dans les deux magazines.

**Député expérimenté et reconnu par vos pairs, quelles sont vos motivations à vous présenter au Conseil d'État ?**

Ma motivation est simple et tient en quelques mots : j'aime Genève, je souhaite continuer à m'engager politiquement pour notre canton et, surtout, je suis animé par une profonde envie de bien faire. Les Genevoises et les Genevois doivent être fiers de leur canton et heureux d'y résider.

Je n'ignore pas la difficulté de la tâche : elle sera particulièrement ardue et probablement beaucoup plus ingrate que ce que la population l'imagine. Mais aujourd'hui, je suis prêt à relever le défi que cette élection complémentaire pose, prêt à défendre les valeurs de notre famille politique au sein du collège gouvernemental. Les valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité méritent d'être régulièrement rappelées et défendues.

J'ai également conscience des enjeux actuels qui nécessitent un Conseil d'État uni, condition indispensable pour obtenir l'adhésion d'une fonction publique de qualité, afin de rendre l'État plus agile et capable de se réformer pour améliorer son service à la population.

**On assiste à une multiplication des candidatures de droite. Comment analysez-vous politiquement cette situation ?**

La gauche se présente unie, ou presque, à cette élection. Elle a un but clair : celui d'obtenir une majorité de gauche au Conseil d'État. Son objectif est de s'opposer à toute réforme, ainsi que de multiplier les dépenses et les engagements



de fonctionnaires. Ni la dette, ni les augmentations d'impôt ne lui font peur.

*«Ma motivation est simple et tient en quelques mots : j'aime Genève.»*

A l'inverse, la droite part en ordre dispersé avec des candidats aux motivations très différentes.

Certains pensent obtenir de la visibilité en prévision des échéances de 2023. D'autres considèrent qu'une élection complémentaire permettra de changer de fond en comble l'attitude et la politique de l'actuel Conseil d'État.

Pour ma part, l'enjeu est différent. Je n'ambitionne pas de réécrire le programme de législature 2018-2023, annoncé lors du discours de Saint-Pierre. En revanche, je suis le seul candidat qui est issu des rangs du Grand Conseil et ma parfaite connaissance du milieu politique genevois me donnera sans aucun doute la possibilité de mettre immédiatement à profit mon expérience au service du gouvernement genevois.

Mes valeurs et mes convictions sont connues et j'entends les faire valoir au sein du collège. Je suis aussi un homme

de dialogue et de parole, prêt à faire une politique de consensus dans l'intérêt de toutes les Genevoises et de tous les Genevois. Je crois que le système politique suisse me convient très bien : il ne repose pas sur des femmes ou des hommes providentiels. En revanche, il y a de l'espace pour les personnes qui, comme moi, apprécient le travail bien fait et qui acceptent de travailler dans un esprit de concertation.

Mais il ne faut pas se mentir : la multiplication des candidats à droite impose une forte mobilisation et un rassemblement de l'ensemble de notre famille politique dès le premier tour, le 7 mars 2021. A défaut, c'est un autre candidat de droite qui aura la possibilité d'affronter la candidate verte au second tour.

**A la suite de la crise sanitaire, le canton de Genève est violemment frappé par une crise économique sans précédent. Quelles devraient être les priorités du Conseil d'État pour renforcer le soutien à l'économie et envisager une sortie de crise la moins douloureuse possible ?**

Cette crise aura aussi été pour beaucoup, surtout à gauche, et c'est un aspect positif, un révélateur de la réalité économique actuelle. Les patrons, des PME ou des grandes entreprises, ne se battent pas que pour la seule survie de leurs commerces : ils s'engagent aussi et surtout pour préserver les emplois.

Les entreprises, leurs patrons et leurs employés, constituent non seulement le tissu économique du canton, mais aussi son tissu social... et son tissu fiscal !

Les entreprises que les mesures étatiques affectent doivent être indemnisées à la hauteur des sacrifices qui leurs sont demandés par les autorités. La fermeture des commerces résulte de la mise en place d'une politique sanitaire stricte destinée à protéger l'ensemble de la population.



# Entretien avec Cyril Aellen

Le dommage qui en découle ne peut pas être assumé par les seuls secteurs économiques touchés.

Mais cette crise aura également des conséquences économiques plus durables et sans lien direct avec les restrictions étatiques imposées ces derniers mois. Combien de temps faudra-t-il, par exemple, au secteur du tourisme d'affaire pour retrouver une activité comparable à celle de 2019 ? Nul ne le sait vraiment.

Genève doit d'ores et déjà se réinventer. Les autorités doivent anticiper la sortie de la crise. Dans trois ou six mois, dans un an ou plus encore, peu importe, nous devons être prêts. Les employés des secteurs économiques touchés devront pouvoir être réorientés vers des activités en manque de main d'œuvre. De nouvelles formations doivent être mises en place. L'État doit permettre et encourager une mutation de notre économie locale. La transition écologique doit aller de pair avec la transition économique. La protection de l'environnement ne doit pas être la tâche d'un État redistributeur mais celle de chaque citoyen et de chaque entreprise.

Dans la perspective d'une prochaine sortie de crise, il faut prendre en compte l'ensemble de ses conséquences. C'est tout le lien social qui est mis à mal par cette crise. S'il est important que nos établissements publics ne ferment pas définitivement, s'il est essentiel que l'offre culturelle subsiste, ce n'est pas seulement pour en sauver les acteurs, mais c'est aussi parce que ces activités sont essentielles pour le maintien du lien social fort entre les habitantes et les habitants de notre canton.

D'une manière générale, les tenants d'un État fort doivent admettre que ce dit État doit s'appuyer sur une économie prospère. Aucun État ne peut assurer une cohésion sociale suffisante sans tissu économique solide.



**La crise a également des conséquences sociales importantes. Sur quels leviers devrait s'appuyer le canton pour lutter contre les phénomènes de précarité qui se sont multipliés ces derniers mois ?**

Les conséquences sociales de la crise n'affectent pas seulement les plus défavorisés. Les familles de classe moyenne

*«Aucun Etat ne peut assurer une cohésion sociale suffisante sans tissu économique solide.»*

dont les revenus baissent significativement parce que l'un de ses membres perd son emploi ou se retrouve durablement au chômage partiel sont très nombreuses. Elles doivent ainsi faire face à une réduction de revenu sans baisse de charge correspondante. L'État doit être particulièrement attentif à ces situations. Des aides ciblées ou des aménagements, notamment en faveur des familles, pourraient être provisoirement mises en place. Dans ce contexte, une augmentation des impôts ou des primes d'assurance maladie doit être exclue.

S'agissant de la situation des personnes en grande précarité, une aide concrète a été mise en place. Comme membre de la commission sociale du Grand Conseil, j'ai participé à l'élaboration de différents

projets de loi permettant d'assurer la prise en charge des besoins vitaux des plus démunis. Cela était, et sera encore, indispensable. Mais cette précarité a aussi mis en évidence des situations qui ne sauraient être durablement tolérées. Le travail au noir d'employés sous-payés et sans titre de séjour valable ne saurait être admis. C'est un vrai fléau qu'il convient de combattre avec fermeté et humanité.

**Avec un endettement extrêmement élevé, Genève se retrouve avec des moyens très limités pour affronter la crise. Quels enseignements en tirez-vous ?**

Genève ne subit pas une crise des recettes mais bien une crise des dépenses, ainsi un seul remède est valable à long terme, ne pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Il n'appartient pas à nos enfants de

*«Comme je l'ai déjà indiqué, je suis fermement opposé à toute hausse d'impôt.»*

payer, demain, l'actuel train de vie dispendieux de leurs parents. Comme je l'ai déjà indiqué, je suis fermement opposé à toute hausse d'impôt.

Une saine gestion des deniers publics n'est pas incompatible avec les dépenses nécessaires qu'il convient d'engager en temps de crise. Au contraire, ce sont les collectivités publiques bien gérées qui ont

les moyens d'indemniser correctement toutes les personnes touchées de plein fouet par l'actuelle crise.

Le PLR et le PDC ont fait preuve de responsabilité dans la crise actuelle en votant le budget 2021. Mais l'Entente a aussi pleinement conscience que ce déficit est le fruit des erreurs du passé. De nombreux mécanismes augmentant nos charges, de nombreuses dépenses ont été votées par ce parlement tous partis confondus.

**Dans ce contexte, comment réussir à réformer structurellement et efficacement l'appareil d'État ?**

Très rapidement, il conviendra de réformer l'État avec pour objectif non pas de préserver les acquis, mais d'arriver à faire de la fonction publique un acteur principal de réformes au service de la population. Mon expérience de député m'a convaincu que la fonction publique souhaite ces réformes autant qu'elle les craint. L'immense majorité des fonctionnaires aiment leur métier, mais ils pâtissent aussi des dysfonctionnements actuels.

De telles réformes ne doivent pas se faire contre la fonction publique ou dans une concurrence interdépartementale. Elles doivent résulter d'une volonté commune d'un Conseil d'État collégial aux côtés d'une fonction publique rassurée sur les objectifs poursuivis et fière de servir la population.

**Certaines votations populaires ont illustré la difficulté de mener à terme des projets d'aménagement. Les oppositions se multiplient et certains projets s'enlisent. Quelle analyse faites-vous de la situation et quelles solutions proposez-vous ?**

Le constat est malheureusement assez simple : la population ne voit plus, majoritairement, l'intérêt à un développement du canton. Ceci pour des raisons parfois très différentes, mais les oppositions s'additionnent. À titre

personnel, je pense que la population n'est pas opposée au développement du canton. Elle veut simplement que ce développement lui profite plus qu'elle ne l'entrave.

Aujourd'hui, par exemple, la classe moyenne qui ne demanderait qu'à devenir propriétaire de son logement ne voit plus d'intérêt au développement des grands projets dont les logements sont principalement destinés aux locataires de logements aux loyers subventionnés ou contrôlés. Il est dommage de voir la classe moyenne quitter Genève pour aller s'établir en France ou dans le canton de Vaud. C'est surtout dommageable à plusieurs niveaux : cela génère des pertes sur un plan fiscal, cela accroît le trafic pendulaire et cela péjore la mixité sociale. Il est dans notre intérêt de construire ici... pour nos enfants ! Il est donc urgent de mettre en place un développement plus qualitatif et mieux ciblé.

**A Genève, la question de la mobilité reste un sujet brûlant. Comment dépassionner le débat afin d'assurer la complémentarité des modes de transport ?**

La complémentarité des moyens de transport reste la clef de la mobilité de demain. Que ceux qui le peuvent et qui en ont l'envie soient encouragés à se déplacer à vélo sur des aménagements sécurisés et de qualité. Pour les autres, il convient d'assurer une offre performante en transports publics. Mais il existe aussi des transports qui ne peuvent être effectués qu'au moyen de véhicules motorisés, tels ceux des artisans ou des personnes à mobilité réduite : ces derniers ont aussi le droit de se déplacer dans notre canton de manière fluide et efficace.

**Comment imaginez-vous Genève dans dix ans ?**

J'aimerais redonner aux Genevoises et aux Genevois la fierté d'habiter notre canton. Cela passera inévitablement par une meilleure qualité de vie sur un plan

environnemental, économique, social et culturel !

Le PAV sera devenu un nouveau pôle d'animation urbaine, la nouvelle Cité de la musique sera tant une école de formation pour nos enfants qu'une attraction touristique et une nouvelle patinoire permettra au Genève-Servette de fêter un titre de champion suisse.

*Propos recueillis par Céline Zuber-Roy et Benoît Cerutti*

*Né à Avully, Cyril Aellen a 48 ans et vit à Veyrier, il est marié et père de 4 enfants.*

*Obtenant son brevet d'avocat en 1997, Il exerce la profession d'avocat en tant qu'associé dans une Étude sise au centre de Genève. Ayant lui-même créé plusieurs entreprises, il assiste et conseille quotidiennement de nombreuses PME genevoises. Également actif en matière successorale et en droit de la famille, il exerce une activité professionnelle au contact des Genevoise et des Genevois.*

*Cyril Aellen est engagé dans différentes associations communales mais aussi au sein de la Chambre Genevoise Immobilière qu'il a présidée de 2013 à 2015.*

*Il débute sa carrière politique en tant qu'élu au Conseil municipal de Bernex entre 2001 et 2005. Il a été membre du comité directeur du parti Libéral puis du PLR pendant plus de 20 ans. Dernier président des Libéraux avant la fusion, il est élu vice-président du PLR entre 2015 et 2019. Il siège depuis 7 ans comme député et a été chef de groupe entre 2017 et 2019. Il préside actuellement la commission ad hoc du personnel de l'État et est membre de trois autres commissions : celles des affaires sociales, du logement et du contrôle de gestion.*



# Ville de Genève : Oui au projet Clé-de-Rive



Rappelez-vous ... un après-midi ensoleillé dans la Cité sarde, à Carouge, à flâner dans ses rues piétonnes ; ce sentiment d'être dans un village paisible de vacances. Rappelez-vous comme cela est tout aussi plaisant de profiter de ses espaces pour découvrir les vitrines de ses commerçants, ou encore le travail des artisans les samedis. Aujourd'hui, c'est Carouge, mais demain, je souhaite que nous puissions offrir de tels espaces, une telle qualité de vie à toutes les familles de la Ville de Genève, au cœur de celle-ci.

Carouge est un bel exemple pour illustrer le projet Clé-de-Rive, sur lequel nous voterons le dimanche 7 mars prochain. Libérer l'espace en surface, créer une vaste zone piétonne, verdier davantage les rues : ce sont tout autant d'éléments qui feront de l'hypercentre de la Ville de Genève un lieu où il fait bon vivre, où il fait bon de s'y retrouver, entre amis,

en famille. Comme à Carouge. Les habitants de tout notre canton pourront se réapproprier des milliers de mètres carrés d'espaces conviviaux ; ils pourront ainsi bénéficier d'une vaste zone piétonne arborée et animée. Les commerces et les restaurants seront valorisés par ce « nouvel écrin », juste devant leur devanture, avec pour premiers bénéficiaires les habitants eux-mêmes. Si un OUI sort des urnes, nous pourrons, dans quelques années, dessiner un nouveau visage au centre-ville, plus vert, plus accueillant et plus convivial.

Ce projet novateur et moderne qui entend créer 498 places de parking pour les voitures ainsi que 388 places pour les motos et les scooters – n'en déplaise aux esprits chagrins de notre commune - représentera une formidable opportunité

pour revitaliser le tissu économique. Le but est simple : rapprocher les habitants de ses commerçants, de ses artisans. Ces derniers vivent depuis une année une des pires crises de l'histoire moderne. Je ne doute pas non plus que le projet Clé-de-Rive sera un superbe outil touristique qui bénéficiera à bien des secteurs, lorsque la crise Covid sera derrière nous. Les exemples de zones piétonnes qui ont boosté le commerce local sont légion.

On peut se référer à Carouge, comme mentionné dans mon introduction, qui attire une clientèle sur l'ensemble du canton, mais aussi à l'international : Barcelone, Oslo, ou encore Amsterdam. Je peux aussi citer une étude menée sur la piétonnisation de Lille qui énumère les facteurs de succès d'une telle zone, au

nombre desquels figure le nombre de parkings à proximité, et relève qu'un tel aménagement est favorable aux achats, et donc aux commerces. D'autres études vont d'ailleurs dans le même sens.

Mais ce n'est pas tout, car ce projet de parking prévoit également de créer un pôle de mobilité moderne, destiné aux habitants et à la mobilité de demain. Le secteur mérite mieux que son organisation actuelle, véritable capharnaüm à transports publics. On entend souvent de la bouche des opposants qu'il s'agira d'« un parking de plus ». Non, tel n'est pas le cas. Il s'agira en réalité d'une plateforme de mobilité multimodale, qui répond à de multiples besoins. Le parking pourra entre autres accueillir des véhicules électriques de façon conséquente puisque toutes les places seront à terme convertibles. Cela compense un vrai manque en centre-ville de Genève puisque celui-ci ne compte que 76 bornes de recharge, alors même que le succès des véhicules électriques est grandissant. L'espace dédié aux véhicules Mobility permettra également de répondre à un besoin ponctuel d'habitants du centre-ville, qui ont renoncé à posséder un véhicule, mais qui peuvent être intéressés à en utiliser



à l'occasion, par exemple pour aller skier, rendre visite à des amis ou encore partir en week-end. De plus, il accueillera une station Genève-roule permettant d'accéder à une offre de vélos.

Les aspects positifs ne manquent pas car les effets d'une vaste zone piétonne ne sont plus à démontrer. Les villes qui ont placé la qualité de vie, la multimodalité des transports et l'essor d'un commerce de proximité au centre de leurs priorités l'ont compris depuis des années. Des

classements des plus belles zones sont d'ailleurs un atout touristique majeur pour les villes : n'est-ce pas souvent un critère de sélection des familles qui souhaitent visiter d'autres cités ?

Le projet Clé-de-Rive est certes un projet ambitieux mais nous ne devons pas en rougir. Il permet de rendre plusieurs rues aux piétons, dans un périmètre central et emblématique puisque proche du lac Léman. Imaginé il y a près de 15 ans, il pourrait prendre forme, rapidement, dans les quatre à six ans à venir. Ce, à la condition que le OUI l'emporte le 7 mars prochain et le PDC Ville de Genève s'engagera fortement pour ce faire !

*Carmelo Laganà,  
président PDC Ville de Genève*





# Hommage à Claude Blanc

**Le 12 janvier dernier, nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Claude Blanc, membre incontournable et regretté de notre parti. Nous publions l'hommage de Laurent Tremblet rendu lors des obsèques au nom du Conseil administratif de Meyrin.**

Monsieur le Président du Grand Conseil de la République et Canton de Genève,  
Madame le Maire,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Madame la Conseillère municipale,  
Madame la Secrétaire Générale adjointe de l'administration communale,  
Messieurs les anciens maires,  
Madame la Présidente du PDC cantonal,  
Monsieur le Président du PDC de Meyrin-Cointrin,  
Monsieur le Président du Conseil d'administration du Cercle des Agriculteurs,  
Monsieur le Président du Meyrin FC,  
Chère Famille,  
Chers Amis,  
Mesdames, Messieurs,

C'est une étrange impression qui m'étreint alors que ma fonction de Conseiller administratif PDC m'appelle à rendre hommage à celui qui aura été l'un des plus grands magistrats meyrinois, pour œuvrer à façonner le Meyrin d'aujourd'hui mais qui pour moi est et restera avant tout, notre Tonton Claude.

Avant de tenter l'exercice, permettez-moi de m'exprimer à titre personnel mais aussi au nom de toute ma famille, pour vous remercier de votre présence toutes et tous aujourd'hui en cette église Saint-Julien de Meyrin-Village. Par votre présence cet après-midi, vous qui avez d'une manière ou d'une autre beaucoup compté pour Claude, lui témoignez une dernière fois votre amitié et nous vous en sommes sincèrement reconnaissants.

Claude Blanc naît le 17 juin 1935. Il est le premier enfant de René et Germaine Blanc, maraîchers à Mategnin. Ses deux soeurs, Janine et ma regrettée belle-maman Claire-Lise, complètent la petite famille en 1937 et en 1940.

Durant son enfance, il connaît très vite la dureté du travail de la terre, de son respect et par là-même, le respect de la Création avec un grand « C ».

D'une grande connaissance générale, aimant particulièrement l'histoire et doté d'une vive intelligence, son rang de premier de classe à fait dire au Maire radical de l'époque, lors de la remise des prix à la fête des Promotions : « Un jour, tu le seras aussi ! ». Ce magistrat communal aura été visionnaire par cette affirmation.

Après avoir réussi avec succès l'école d'horticulture, Claude embrasse une profession qui lui permettra ainsi de garder un lien avec la terre et avec celles et eux qui la travaillent. Il devient finalement gestionnaire et fondé de pouvoir au Cercle des Agriculteurs où il y fera toute sa carrière professionnelle.

Passionné de football, il œuvrera de nombreuses années au sein du comité



du Meyrin FC et sera même le coach de la 1ère équipe.

Mais il a plus d'une corde à son arc... érudit, convaincu du développement culturel de l'être humain, grand connaisseur des textes bibliques, amateur de musique sacrée et en particulier du chant grégorien, il embrasse alors la politique et il en fera un peu son sacerdoce !

En 1963, à 28 ans, il est élu au Conseil municipal. Il aura l'honneur de le présider en 1970-1971. Déjà fin stratège politique et analyste rigoureux, ses avis influencèrent

grandement la politique meyrinoise. Par sa connaissance des dossiers, son esprit critique, son sens de l'intérêt général, il savait convaincre ses adversaires politiques.

En 1975, il est élu conseiller administratif et resta 12 ans à l'exécutif et occupera à six reprises la fonction de maire, en 1975-1976, 1978-1979, 1979-1980, 1982-1983, 1983-1984 et 1986-1987, pour sa dernière année de mandat.

En charge du dicastère des sports, de la culture, de l'environnement et des sociétés communales, Claude Blanc ne s'est pas contenté de prendre une part prépondérante à la construction des édifices municipaux mais il a su leur donner une âme. Les sociétés communales, sous sa houlette, connurent un essor réjouissant, essor qui se poursuit aujourd'hui encore, sur les bases qu'il leur aura ainsi insufflées.

Lors du 1er choc pétrolier, alors que personne ne parlait encore de développement durable, Claude Blanc donna le coup d'envoi à l'écologie communale en prenant des mesures d'économie d'énergie dans nos bâtiments, mesures qui passèrent comme impopulaire à l'époque. Il créera également au sein de l'administration communale un poste de « délégué à l'énergie ».

L'embellissement de nos espaces verts était aussi l'un de ses soucis. Ainsi notamment, le Jardin Botanique Alpin, fleuron des parcs et espaces verts communaux, verra son extension et la création de la roseraie aujourd'hui disparue. Il jeta également les bases

du tri des déchets qui fait de Meyrin aujourd'hui l'une des premières communes en la matière.

Quand bien même il était un épicurien, amoureux de la bonne cuisine, toujours emprunte de convivialité, la nourriture de l'esprit revêt une grande importance à ses yeux. C'est ainsi que se forgea l'idée de la construction de Forum Meyrin et sans sa détermination, j'ose affirmer que ce haut lieu culturel n'aurait probablement pas vu le jour.

Puis il se tourne vers la politique cantonale et est élu pour la 1ère fois en 1985 au Grand Conseil. Il y siègera 19 ans, jusqu'à sa démission en juin 2004. Il présidera plusieurs commissions au gré des législatures et il s'assiera sur la plus haute marche du perchoir durant l'année 1992, année durant laquelle il présidera aux destinées du Grand Conseil.

On se souviendra de l'homme à la vivacité d'esprit incomparable, jamais à cours d'un bon mot, ou plutôt d'une pique bien acérée mais toujours si pertinente, à l'égard des acteurs politiques de cette République qu'il chérissait tant, au long et profond engagement pour la communauté, à tous les niveaux, mais pour sa chère commune de Meyrin et pour le PDC en particulier.

Au nom des autorités communales, de mes collègues Nathalie Leuenberger, Maire, et d'Eric Cornuz, Conseiller administratif, mais aussi au nom du Conseil municipal représenté par son Président, Fabien Grognez, auxquels je souhaite associer son ancien collègue au Conseil administratif

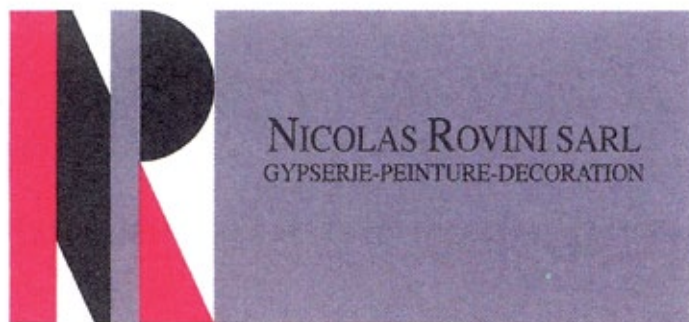
Pierre Pachoud qui n'a pu se joindre à nous cet après-midi, mais aussi Jean-Claude Ducrot et Jean-Marc Devaud, anciens magistrats PDC, je salue le grand homme politique que vous avez été, mon cher Claude.

Meyrin vous est reconnaissant pour votre engagement au service de sa population, vous qui avez su accompagner l'évolution démographique lors de la construction de la cité en développant le sport et la culture et en gardant toujours un esprit visionnaire, tourné vers l'avenir, vous l'homme de la terre que vous étiez à vos débuts.

Reposez en paix Claude et continuez, de là-haut, à nous insuffler l'esprit nécessaire pour poursuivre votre oeuvre. Salut Monsieur le Maire !

Laurent Tremblet, Conseiller administratif de Meyrin.





NICOLAS ROVINI SARL  
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève  
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54  
Mobile : 079 423 32 54 - rovin@bluewin.ch



**Venez nous trouver,  
on va vous faire  
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex  
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12  
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



**Barthélémy Roch**

F.I. Fides Immo Sarl  
6, chemin du Moulin-de-Vert  
1288 Aire-la-Ville  
Tél. 022 850 00 15  
Fax 022 850 00 15  
roch.barthelemy@bluewin.ch

le déménagement en douceur



**BALESTRAFIC**

Certifié Charta Qualité  
**AGED  
2011**

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



**LOCATELLI**  
MAX ET SERGE LOCATELLI  
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3  
1225 Chêne-Bourg  
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques  
courant fort et courant faible  
Dépannage - SWISSCOM Partner  
Domotique - Câblage informatique



Ch. de la Marbrerie 6  
CH - 1227 Carouge  
Tél: 022.343.89.50  
Fax: 022.343.14.41  
Mail: info@bosson.ch  
Web: www.bosson.ch

**La chaleur  
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,  
station service 24/24 et  
révision de citernes.



**Edouard BRUN & Cie S.A.**  
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

## Soutenez le PDC!

**Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?**

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.  
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et  
valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout  
au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0

IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0

Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève

Motif versement: don PDC Geneve (canton)